

FORMATION DE PRATICIEN DE L'AUDITION AMIABLE DE L'ENFANT

Pour le recueil de la parole de l'enfant dans le respect de ses droits dans le cadre des procédures non judiciaires ou para judiciaires

QUATRE JOURS DE FORMATION :

Les 23 mai, 27 mai, 4 juin, 5 juin 2019 - 9h30-12h30 / 14h-17h

Le statut du mineur a changé. Traditionnellement soumis à l'obligation d'obéir et de respecter ses parents, il est devenu sujet de droit puis titulaire de droits fondamentaux, déclarés au plan international et européen et protégés par différents textes nationaux et internationaux. Sa protection était traditionnellement dévolue au *pater familias* et aux institutions publiques.

Nos sociétés évoluent. La vie familiale se privatise le règlement des crises familiales entre dans le champ du conventionnel, et l'Etat, sur les recommandations du Conseil de l'Europe, ouvre l'accès au droit, promeut le règlement extra-judiciaire, privé, autonome, responsable et pacifié des conflits. Parallèlement, le rôle de l'avocat se modifie : il ne travaille plus sous « l'ombre portée du juge » et doit veiller lui-même directement en tant qu'avocat-conseil de la famille au respect du droit des mineurs.

L'enfant a le droit d'être associé aux décisions qui le concernent et à ce que ces décisions respectent son intérêt dit « supérieur ». Ce droit est garanti par la faculté donnée au mineur d'être entendu par le juge dans toute procédure le concernant. Que se passe-t-il toutefois lorsqu'aucun juge n'est saisi et comment donner, dans cette hypothèse, une consistance au droit de l'enfant à être entendu.

Après plusieurs mois de recherches par une équipe pluridisciplinaire, le constat d'une nécessaire évolution des pratiques s'est imposé. L'IDFP a, dans ce contexte, pensé et modélisé une « audition amiable » de l'enfant qui se veut respectueuse de sa personne, de ses droits, sécurisante, confidentielle, et apaisée. Cette pratique repose sur la désignation dans les procédures ou processus amiables, d'un professionnel qualifié à l'écoute du mineur, neutre, indépendant et compétent, qui sera à même de s'adresser à l'enfant, de l'informer sur ce qui le concerne, de recueillir sa parole et de la transmettre dans les meilleures conditions à ceux qui doivent prendre les décisions le concernant.

Cette formation du professionnel qualifié se déroule en différents axes :

- Le cadre légal : les fondements textuels de l'audition amiable, les droits de l'enfant, l'intérêt de l'enfant ;
- La sociologie de la famille ;
- La psychologie de l'enfant et de l'adolescent ;
- La pratique du praticien de l'audition amiable : règles et processus, apports théoriques, entraînement par des mises en situation.

Elle est destinée aux avocats spécialistes ou praticiens du droit de la famille, aux avocats de mineurs, aux professionnels du secteur social ou psychologique désignés par le juge pour être auditeurs d'enfant en justice, et aux médiateurs du domaine familial amenés à auditionner l'enfant dans les procédures judiciaires.

JOUR 1 : 23 MAI 2019
CADRE LEGAL DE L'AUDITION AMIABLE
LES DROITS DE L'ENFANT
LE PRATICIEN DE L'AUDITION DU MINEUR : MISSIONS, PROCEDURES, REGLES
DEONTOLOGIQUES

Matin 9h30 – 12h30 : DROITS DE L'ENFANT ET DEJUDICIARISATION

Ouverture : Elodie MULON

1°. Droit de l'enfant à être écouté et informé : fondements textuels pour une nouvelle procédure

Fadela HOUARI

- L'audition amiable de l'enfant : fondements textuels
- Les droits fondamentaux de l'enfant : rappels
- Les affaires et matières concernées – Exemples
- Un nouveau formulaire pour le DCM ?

2°. Un professionnel, des professionnels :

Carine DENOIT-BENTEUX – Anne Marion DE CAYEUX

- Les MARD concernés : négociations amiables ou en marge de procédures, processus collaboratif, médiation, procédure participative.
- La désignation du professionnel auditeur de mineur et la définition de sa mission : l'auditeur amiable, l'expert, le médiateur, le professionnel qualifié technicien, la place de l'avocat du mineur.
- Formalisation des actes et modèles

3°. Prospective :

Elodie MULON

- Prospective : l'arbitrage en droit de la famille

Après-midi 14h/17h : LE DISPOSITIF DES ENTRETIENS PROFESSIONNELS QUALIFIES AVEC L'ENFANT

1°. « Audition amiable » Pour quoi faire ?

Anne Marion de CAYEUX - Isabelle COPE-BESSIS

- Informer l'enfant : (des décisions envisagées, de ses droits fondamentaux)
- Ecouter l'enfant : (recueillir son opinion, écouter ses sentiments)
- Assister l'enfant : (l'enfant a droit à un avocat)
- Prévenir ou détecter un dysfonctionnement
- Résoudre un conflit : (reconstruire une relation parent / enfant en médiation)
- Modèles d'actes
- Documents pédagogiques destinés aux parties et à l'enfant

2°. Règles déontologiques régissant la posture du praticien de l'audition amiable du mineur

Anne Marion de CAYEUX – Isabelle COPE-BESSIS

- Principes déontologiques de « l'audition amiable » de l'enfant

3°. L'intérêt de l'enfant : méthode d'analyse et exemples pratiques

Anne Marion de CAYEUX et Blandine MALLEVAEY

- L'analyse de l'intérêt de l'enfant pour prendre des décisions le concernant : la méthode recommandée par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies (Observations 12 et 14 du Comité des droits de l'enfant des NU)

4°. Le discernement de l'enfant

Anne Marion de CAYEUX et Blandine MALLEVAEY

- Notions juridiques et études

JOUR 2 – LUNDI 27 MAI 2019
PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT
STADES DE DEVELOPPEMENTS, PRECAUTIONS A PRENDRE,
L'ENFANT/L'ADO DANS LE CONFLIT

PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT

Modérateurs : Carine DENOIT BENTEUX – Anne Marion de CAYEUX

Matin 9h30/12h30 : **PSYCHOLOGIE DE L'ENFANT**

Dr Didier LAURU

- Questionner, écouter et comprendre l'enfant selon le stade de son développement psychologique, ses besoins, ses réactions
- L'enfant dans le conflit (de ses parents notamment)

Après-midi 14h/17h : **PSYCHOLOGIE DE L'ADOLESCENT**

Dr Didier LAURU

- Questionner, écouter et comprendre l'adolescent selon le stade de son développement psychologique, ses besoins, ses réactions...
- L'adolescent dans le conflit (de ses parents notamment)

JOUR 3 : MARDI 4 JUIN 2019

LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE AUJOURD'HUI

**REGARDS CROISES D'UN MAGISTRAT ET D'UN AVOCAT DE MINEURS
SUR LES PRATIQUES**

Modérateur Elodie MULON et Anne Marion de CAYEUX

Matin 9h30/12h30 : **LA SOCIOLOGIE DE LA FAMILLE AU XXI^{ème} SIECLE**

Pr Gérard NEYRAND

- L'évolution de la famille, de la filiation, etc ... pour que le professionnel puisse appréhender des situations plurielles sans jugement.

Après-midi 14h/17h : **EXPERIENCES PRATIQUES D'AUDITIONS JUDICIAIRES –PRECONISATIONS**

Marc JUSTON - Catherine PORGE DORANGE - Fadela HOUARI

- Leurs expériences d'audition devant le juge aux affaires familiales et le juge pour enfants : vigilances et limites de l'audition du mineur, les techniques d'entretiens, la rédaction des comptes-rendus, les protocoles des juridictions
- Exercices pratiques de rédaction de comptes rendus ou autres documents à établir par l'auditeur amiable de l'enfant.

JOUR 4 : MERCREDI 5 JUIN 2019
PRATIQUE D'AUDITION AMIABLE
APPORTS THEORIQUES ET EXERCICES PRATIQUES

LE PROCESSUS DE L'AUDITION AMIABLE DE L'ENFANT ET DU TRAVAIL DE PARTENARIAT AVEC LES AVOCATS

Modérateurs : Isabelle COPE BESSIS – Anne Marion de CAYEUX

Matin 9h30/12h30 - APPORTS THEORIQUES ET ATELIERS PRATIQUES (jeux de rôle et exercices)
Lorraine FILION

- Clarifier les objectifs poursuivis et les composantes de cette audition amiable (éléments confidentiels et limites de la confidentialité, le rôle des parents et de leurs avocats, résultats attendus).
- Envisager et planifier une rencontre avec les avocats en présence de leurs clients pour préciser le mandat entre autres
- Aider les parents à préparer leur enfant à cet entretien
- Présenter les étapes de l'entretien avec l'enfant (création d'un lien de confiance, élaboration de questions ouvertes et organisation du matériel requis selon son âge et son stade de développement)
- Déterminer les objectifs de l'entretien avec l'enfant (recueillir ses besoins, son ressenti, ses demandes et l'informer de son droit à donner son point de vue)
- Préparer et aider l'enfant à dire à ses parents et l'assister au besoin lors de l'entrevue familiale de restitution

Après-midi 14h/17h : APPORTS THEORIQUES ET ATELIERS PRATIQUES
Lorraine FILION

- Le nouveau rôle de l'avocat en droit de la famille (coach de son client pour apaiser les conflits et responsabiliser les parents)
- Les clés d'une bonne pratique du recueil de la parole de l'enfant et d'une intervention efficace auprès de ses parents et de leurs avocats
- Les éléments à collecter et transmettre pour une meilleure prise en compte de l'intérêt de l'enfant (le contenu du rapport verbal de l'auditeur amiable)
- Les résultats des principales recherches portant sur l'audition de l'enfant lors de conflits parentaux.

17h : CLOTURE : Elodie MULON

En Présence d'Anne Marion de CAYEUX, Isabelle COPE BESSIS, Carine DENOIT-BENTEUX, Fadela HOUARI

17h15 COCKTAIL

INTERVENANTS

Maître ANNE MARION DE CAYEUX

Vice-Présidente de l'IDFP

Avocat au Barreau de PARIS, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, médiateur agréé CNMA et aux Cours d'Appel de PARIS et VERSAILLES, praticienne de droit collaboratif

Maître ISABELLE COPE-BESSIS

Avocat au Barreau de Paris, Spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, Médiateur agréé par le CNMA,

Praticien du droit collaboratif

Membre du C.A. de l'IDFP

Maître CARINE DENOIT-BENTEUX

Administrateur de l'IDFP

Avocat au Barreau de PARIS, Présidente de la Commission Textes du Conseil National des Barreaux, ancien membre du Conseil de l'Ordre, médiateur agréé CNMA, Avocat associé de DBO AVOCATS, praticienne de droit collaboratif

Madame LORRAINE FILION

Chef retraité du Service d'expertise psychosociale et de médiation familiale auprès de la Cour supérieure du Québec à Montréal et animatrice d'un groupe de parole pour enfants de parents séparés où elle a œuvré pendant plus de 25 ans. Formatrice tant au Québec qu'en Europe sur des thèmes variés tels que la place de l'enfant lors de conflits parentaux dont la médiation, l'intervention dans les conflits sévères de séparation, le dépistage de la violence conjugale en médiation et l'intervention adaptée, l'animation des groupes de parole d'enfants et de parents séparés, le coaching coparental et la coordination parentale. Fondatrice de l'AIFI (association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées), elle a en assumé la présidence pendant 10 ans et occupe dorénavant le poste de coprésidente depuis 2013.

Maître FADELA HOUARI

Avocat au Barreau de Paris, spécialiste en droit de la famille, des personnes et de leur patrimoine, Membre du C.A. de l'IDFP, Membre de l'Antenne des Mineurs du Barreau de PARIS

MARC JUSTON

Magistrat honoraire, formateur,

Membre du Haut Conseil de la Famille

Dr DIDIER LAURU

Psychiatre, psychanalyste et écrivain français.

Il est actuellement directeur du centre médico-psycho-pédagogique (C.M.P.P.) Etienne-Marcel à Paris. Membre d'Espace analytique, directeur de la publication de la revue *Enfances & psy* et travaille en cabinet à Paris. Il est également formateur.

Madame BLANDINE MALLEVAEY

Maître de conférences en droit privé et en sciences criminelles, Faculté de droit de l'université catholique de LILLE, titulaire de la chaire « Droits et intérêts supérieur de l'enfant », responsable scientifique de la recherche « Audition et discernement de l'enfant devant le juge aux affaires familiales ».

Maître ELODIE MULON

Présidente de l'IDFP

Avocat au Barreau de PARIS associé de Mulon Associés, membre du Bureau du Conseil National des Barreaux, ancien membre du Conseil de l'Ordre, Co-directrice scientifique de la Gazette du Palais droit de la famille, responsable du module droit de la famille à l'EFB, praticienne de droit collaboratif

Pr GERARD NEYRAND

Sociologue, Professeur émérite à l'Université Paul Sabatier Toulouse 3,
Membre de l'équipe CRESCO (Centre de Recherches Sciences Sociales Sports et Corps),
Responsable du CIMERSS Centre Interdisciplinaire Méditerranéen d'Etudes et de Recherches en Sciences Sociales, laboratoire associatif.

Maître CATHERINE PORGE DORANGE

Avocat au Barreau de Paris – Médiateur agréé CNMA

Membre de l'Antenne des Mineurs de PARIS – Responsable du pôle famille pour les auditions juge aux affaires familiales

Membre de l'Association des Avocats Pénalistes

BULLETIN D'INSCRIPTION

L'attestation de formation de praticien de l'audition amiable de l'enfant sera délivrée à l'issue d'un cycle complet des 4 jours de formation

23 mai : Cadre légal de l'audition amiable, les droits de l'enfant, le praticien de l'audition amiable : missions, procédures, règles déontologiques :

- Adhérent IDFP 105 € HT soit 126 € TTC
- Non adhérent IDFP 125 € HT soit 150 € TTC

27 mai : Psychologie de l'enfant et de l'adolescent, stades de développement, précautions à prendre, l'enfant/l'ado dans le conflit

- Adhérent IDFP 105 € HT soit 126 € TTC
- Non adhérent IDFP 125 € HT soit 150 € TTC

4 juin : La sociologie de la famille aujourd'hui. Regards croisés d'un avocat et d'un magistrat sur les Pratiques

- Adhérent IDFP 105 € HT soit 126 € TTC
- Non adhérent IDFP 125 € HT soit 150 € TTC

5 juin : Pratiques d'audition amiable, apports théoriques et exercices pratiques

- Adhérent IDFP 105 € HT soit 126 € TTC
- Non adhérent IDFP 125 € HT soit 150 € TTC

TOTAL :

Si vous vous inscrivez aux 4 journées :

- Adhérent IDFP 380 € HT soit 456 € TTC
- Non adhérent IDFP 470 € HT soit 564 € TTC

Lieu des formations : Association Adèle Picot - 39 rue Notre Dame des Champs – 75006 PARIS

Nom, Prénom

Cabinet

Adresse

Tel Mail.

N° de prestataire de formation : 11 75 4616475

A retourner à : IDFP – 130 av. de Villiers - 75017 PARIS

Accompagné d'un chèque à l'ordre de l'IDFP

Tel 01 42 68 24 24 - institut@institut-dfp.com – www.institut-dfp.com